



LE SPORT EN LIBERTÉ

DOSSIER TECHNIQUE

TRACTION BRAS DOUBLE

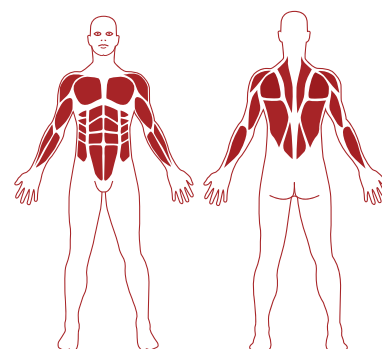
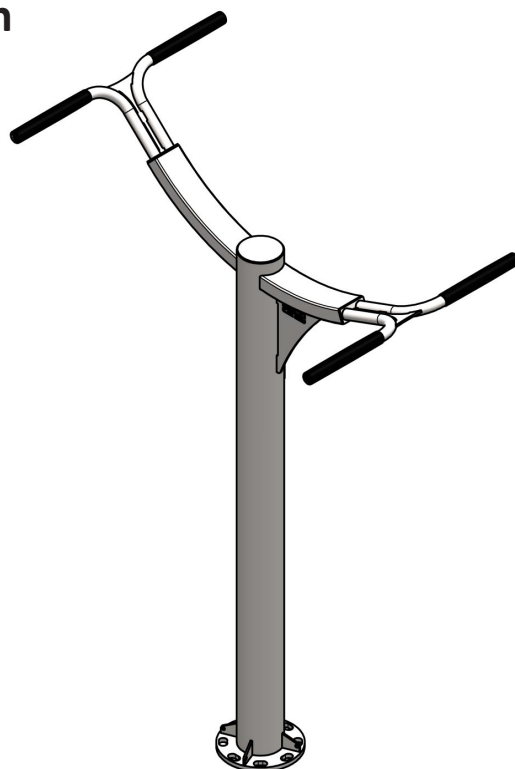
Réf. : M0307A-F et M0307A-P

- | | | |
|---|-------------------------|--------|
| 1 | Description appareil | p. 2 |
| 2 | Installation | p. 3-5 |
| 3 | Contrôle et Maintenance | p. 6-8 |
| 4 | Garanties Fitpark® | p. 9 |

TRACTION BRAS DOUBLE

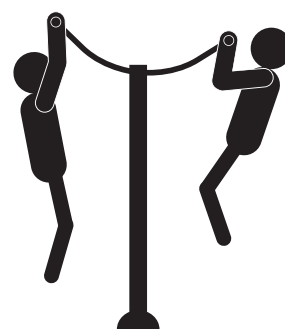
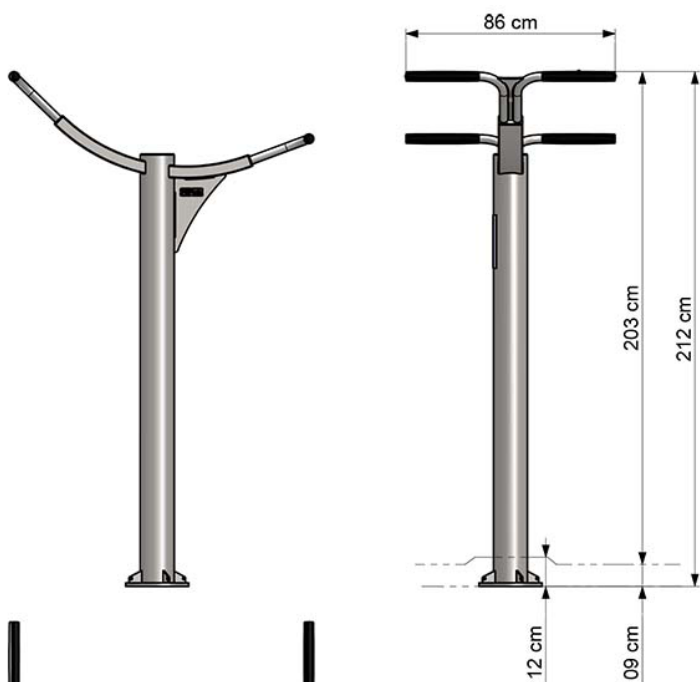
Réf. : M0307A-F et M0307A-P

Gamme : Musculation



Fonctionnement :

Pictogramme représentant le sens dynamique du mouvement.



Poids : 38 kg

Nombre d'utilisateurs par module : 2

Taille minimale d'utilisateur : 1m40

* épaisseur de sol souple
(Cf. page 5)

A Préambule

La première garantie pour s'assurer de la longévité d'un équipement et son utilisation en toute sécurité par tous, est de veiller à une installation en conformité avec les informations fournies dans ce présent guide, qui respectent les exigences de la norme XP S52-904:2009. La réglementation impose notamment au gestionnaire des équipements :

- D'interdire l'accès à toutes personnes (en particulier les enfants) pendant l'installation le démontage ou la maintenance des équipements .
- De s'assurer du bon fonctionnement avant utilisation et de la stabilité des appareils à intervalles réguliers comme définis dans notre guide de maintenance.

1) Le sol

Il convient de prendre en considération la stabilité du sol et de vérifier si la surface est plane. Attention vérifier le tableau en dernière page afin de déterminer le type de sol, en fonction de la hauteur de chute libre autorisée.

2) Surfaces

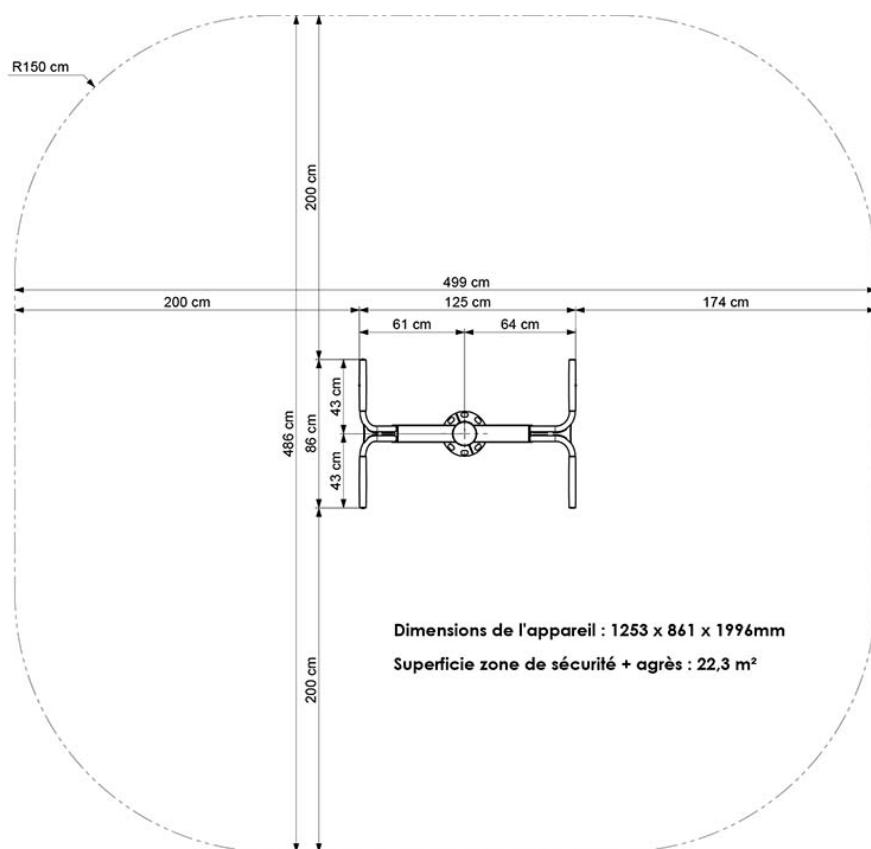
- Les dimensions indiquées dans les pages produits prennent en considération les exigences normatives quand aux zones de sécurité.
- Pour toute installation, il convient de se référer aux indications du présent guide.
- Pour les installations d'un ou plusieurs modules sur un parcours de santé, il convient de se référer au Fascicule de Documentation de l'AFNOR FD S 52-903.

3) Le béton

Utilisation d'un béton armé dosé à 350kgs de CPJ 45 / m3 coulée à pleine fouille dans un sol naturel non remanié (remblais, terrain retourné, etc..).

Pour une installation sur toutes autres surfaces, nous consulter.

B Espace de sécurité



C Espace de sécurité

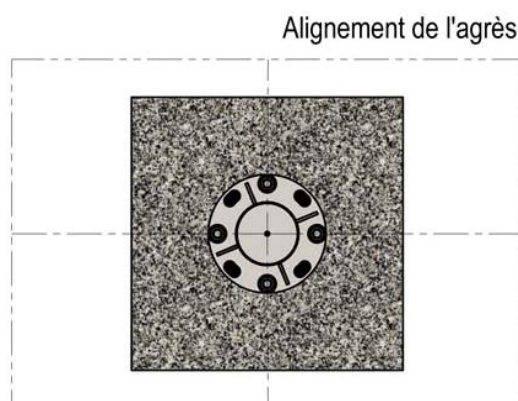
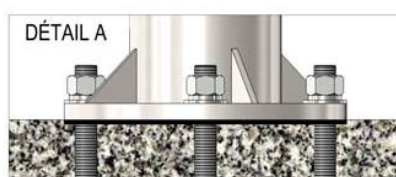
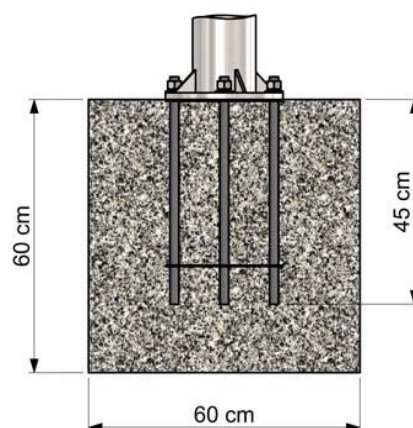
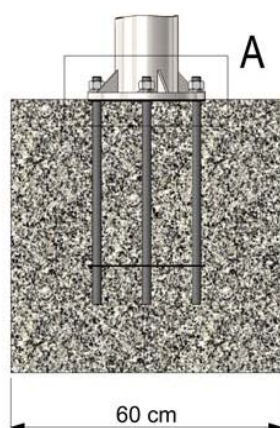
- 1) Sur une surface plane, creuser un trou de 60x60x60cm.
- 2) Positionner le tabouret d'ancrage composé de 4 tiges filetées solidarités à la platine de guidage dans le trou préalablement creusé. Positionner la platine pleine au niveau du sol.
- 3) Couler le béton dans le trou jusqu'au niveau de la platine. Mettre la platine de niveau.
- 4) Sécuriser l'accès du plot de béton pendant le séchage.

Ref: SK0501

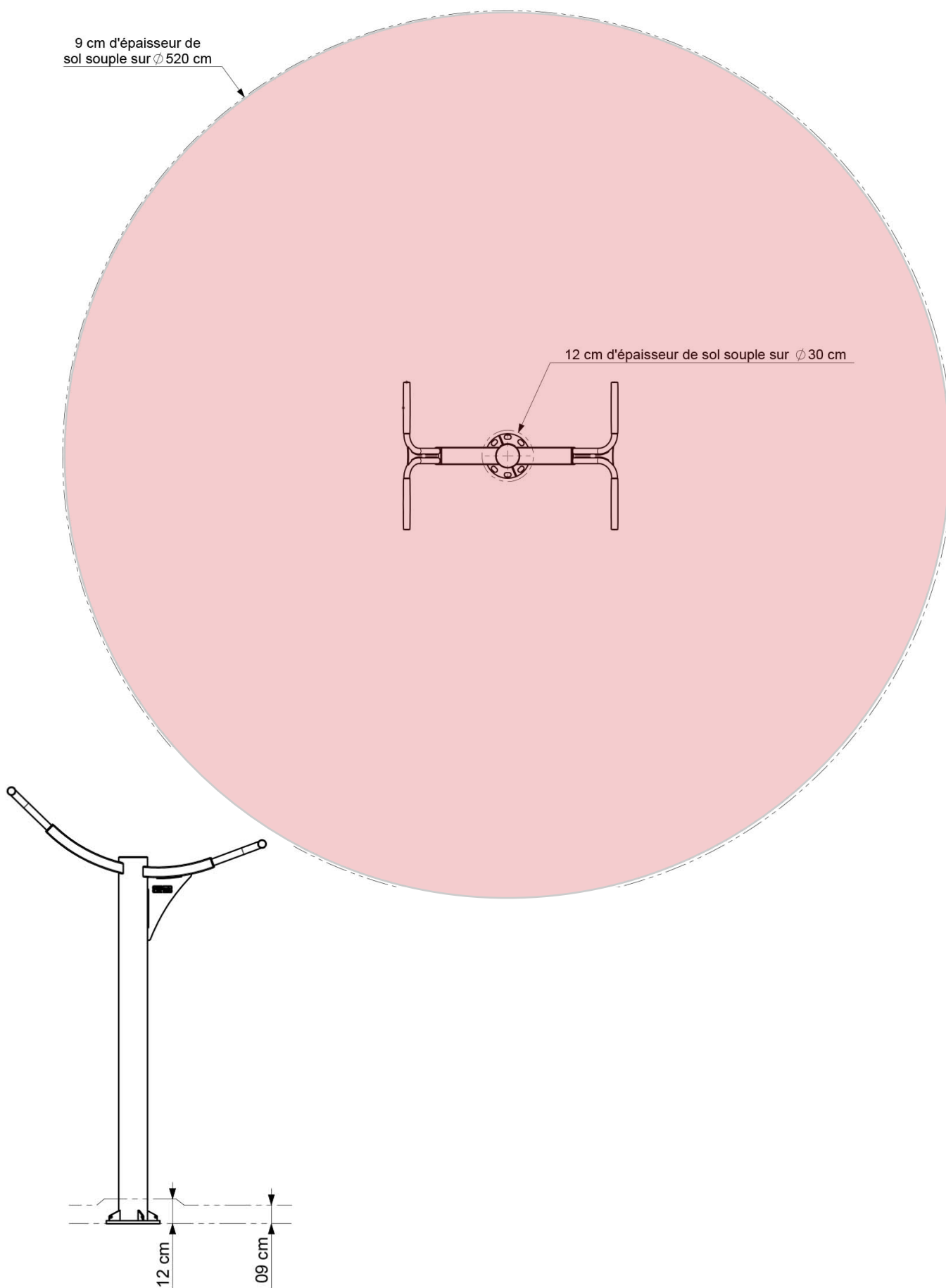


5) Après séchage du béton, positionner la platine de l'appareil selon l'orientation souhaitée dans les 4 tiges filetées, mettre les rondelles plates et visser fortement les écrous à l'aide d'une clé de 30 mm.

6) Sur un diamètre de 30 cm, recouvrir la platine de 12 cm de sol souple. Au delà des 30 cm, recouvrir de 9cm de sol souple sur un diamètre de 520 cm.



D Sol souple



A Préambule - Norme EN 16630:2015

Il convient que les modules et leurs composants soient contrôlés selon les délais indiqués dans le tableau intitulé: Procédure et Contrôle de Maintenance ci-après. Les appareils Fitpark ne nécessitent aucune période de rodage avant utilisation. Pour les agrès installés en bord de mer, un lavage avec un nettoyeur haute pression sera à effectuer tous les mois, afin de retirer le sel. En accord avec la norme **EN 16630:2015** : La sécurité du module d'entraînement physique doit être garantie et maintenue par le biais d'opérations de contrôle et de maintenance (ci-après). Le fabricant doit donner des recommandations quant à la fréquence des contrôles réalisés par l'opérateur ou par un organisme ou une personne mandaté(e) par l'opérateur. La conception du module d'entraînement physique, les matériaux utilisés et l'âge de l'équipement doivent être des critères à prendre en compte.

Les instructions doivent contenir les informations suivantes :

- Les points à entretenir,
- Les pièces de rechange doivent être conformes aux instructions du fabricant,
- L'identification des pièces de rechanges,
- Toute mesure supplémentaire à prendre pendant les périodes de rodage comme le serrage des fixations,
- La nécessité de laisser les orifices de drainage libres de toute obstruction.

Il convient d'empêcher tout accès au module, si ce dernier n'est pas sûr. Il convient que le responsable de la maintenance et du contrôle conserve un cahier et des fiches (cf.3/D/) ou des enregistrements d'ordinateur de contrôle et de maintenance.

Les niveaux de contrôle suivants s'appliquent :

A) Contrôle visuel de routine :

Contrôle destiné à identifier les risques manifestes pouvant résulter, par exemple, de l'utilisation normale du module, d'actes de vandalisme ou des conditions météorologiques.

NOTE 1 Dans le cas de modules d'entraînement physique soumis à une utilisation intensive ou faisant l'objet d'actes de vandalisme fréquents, un contrôle quotidien de ce type peut se révéler nécessaire.

NOTE 2 Exemples de points devant être soumis à des contrôles visuels et opérationnels : la propreté, la garde au sol des modules, l'état de surface, les fondations apparentes, les arêtes vives, les pièces manquantes, l'usure excessive (des pièces mobiles) et l'intégrité de la structure.

B) Contrôle fonctionnel :

- Contrôle, plus approfondi que le contrôle visuel de routine, destiné à vérifier le fonctionnement et la stabilité du module d'entraînement physique ;
- Il convient de réaliser ce contrôle à des intervalles d'un à trois mois, ou à la fréquence indiquée dans les instructions du fabricant/distributeur.

C) Contrôle annuel principal :

- Contrôle destiné à constater le niveau de sûreté du fonctionnement du module dans son ensemble.

Il convient de porter une attention particulière aux pièces et équipements « scellés à vie » dont la stabilité repose sur un seul poteau.

NOTE 3 Le contrôle annuel principal peut nécessiter le déterrage ou le démontage de certaines parties.

Pour chaque module d'entraînement physique, le fabricant/fournisseur est tenu de fournir des instructions de maintenance comportant au minimum les informations suivantes :

- Informations relatives aux éléments nécessitant un entretien (par exemple graissage, serrage des boulons, rétablissement de la tension des chaînes et des cordes)
- Remplacement immédiat ou réparation immédiate de tout élément manquant, endommagé ou usé sur le module d'entraînement physique
- Maintien d'un état de surface approprié sous le module d'entraînement physique
- Installation des pièces de rechange conformément aux seules spécifications du fabricant
- Indication des matériaux dont la mise au rebut nécessite un traitement particulier, lorsque de tels matériaux ont été utilisés

Si, dans le cadre de la maintenance, il est difficile de déterminer à partir de quel point un matériau se fragilise, les fabricants doivent indiquer le délai à l'issue duquel il convient de remplacer la pièce ou l'équipement.

B Eclaté et nomenclature du Traction Bras double Réf. M0307A-F et M0307A-P



Traction Bras Double		Référence produit : M0307A-F et M0307A-P		Longueur : 125 cm Largeur : 86 cm Hauteur : 212 cm
Numéro de Pc	Réf.	Désignation	Nb	Dimensions L x l x Ht
1	BATI-M0307A	Bâti, poids: 38 kg	1	125 x 86 x 199 cm
2	SP0607	Poignée diamètre 33,7mm L=300	4	
3	SPLC0900	Plaque de consignes	1	90 x 220 x 2 mm

Le délai indicatif pour toutes les pièces détachées est de : 2 à 4 semaines

C Procédure de contrôle et maintenance

Site de contrôle :

Appareil contrôlé Traction Bras double :

Réf. M0307A-F ☐

ou

Réf. M0307A-P ☐

(Préciser le type de contrôle effectué en cochant la case correspondante ci-dessous)

☐ **Contrôle Visuel de routine :** (hebdomadaire ou quotidien si utilisation intensive)

Contrôle effectué	Points de contrôle	Etat satisfaisant : oui	Etat satisfaisant : non	Remarques
	Examen visuel de la structure			
	Examen visuel de la surface			
	Propreté de l'aire de sécurité			
	Actes de vandalisme			
	Détérioration suite à des conditions météo défavorables			

☐ **Contrôle Visuel de routine :** (hebdomadaire ou quotidien si utilisation intensive)

Contrôle effectué	Points de contrôle	Etat satisfaisant : oui	Etat satisfaisant : non	Remarques
	Stabilité du module			
	Etat de surface			
	Fondations			
	Garde au sol			
	Propreté de l'Aire de sécurité			
	Intégrité de la structure			
	Pièces manquantes			
	Pièces cassées			
	Usure excessive des pièces mobiles			
	Usure des panneaux d'informations			
	Usure des plaques d'informations			

☐ **Contrôle Visuel de routine :** (hebdomadaire ou quotidien si utilisation intensive)

Contrôle effectué	Points de contrôle	Etat satisfaisant : oui	Etat satisfaisant : non	Remarques
	Sûreté de l'ensemble du module			
	Corrosion			
	Etat des visseries et cache-écrous			
	Etat des roulements			
	Module conforme aux dernières évolutions de la norme XP 552-904:2009			

Pendant les périodes d'installation ou de maintenance, interdire l'accès aux appareils.

Tous nos appareils sont fabriqués dans le respect de la seule norme XP 552-904:2009.

Date du contrôle : __ / __ / ____ **Nom du responsable du contrôle :** **Signature :**

A Classification des garanties

- **20 ans** contre la corrosion pour la gamme référencée « F »
- **5 ans** pour la gamme référencée « P » (soumis aux conditions ci-dessous).

Les traitements appliqués sur les structures métalliques des appareils (les axes ne sont pas traités) sont conformes à la norme NF 24-351.

Conditions de garantie du traitement

Les problèmes non attribuables au traitement sont :

- Tous décollements, dégradations et altérations diverses du revêtement dus :
 - A un stockage dans de mauvaises conditions des éléments revêtus.
 - Aux écoulements de jus d'oxydation issus, de pièces métalliques à proximité des pièces traitées.
 - Aux percage des pièces après traitement.
 - A la déformation des pièces.
 - Aux choc d'origine mécanique ou non et frottement fortuits ou non.
 - Au non respect des règles de l'art lors de l'installation des appareils.
 - Aux chocs thermiques importants (incendie).
 - Aux brûlures (soudures, chauffes de retrait).
 - Aux projections ou vapeurs de produits chimiques en phase liquide ou vapeur.
 - Aux projections de ciment, de béton, d'eaux boueuses.
 - En contact direct avec l'eau de mer.
 - A la présence de couples galvaniques (métaux de nature différente en contact et non isolés).
 - Au manque d'entretien.
 - Aux produits de masticage, d'entretien, ou de nettoyage.
 - Aux produits utilisés pour d'éventuelles retouches.
 - Au vandalisme.
- **10 ans** contre toute défaillance et dysfonctionnement des roulements de la gamme « F ».
- **10 ans** contre toute défaillance due à des défauts dans les matériaux ou a des vices de fabrications sur toutes les pièces métalliques.
- **2 ans** contre toute défaillance due à des défauts de production sur les pièces en plastiques moulés.
- **2 ans** contre tout dysfonctionnement dû à des défauts de fabrication sur les pièces mobiles métalliques et plastiques.

B Couverture de la garantie pour les pièces endommagées

La garantie se limite aux produits FITPARK®. Les pièces endommagées seront livrées gratuitement à l'adresse du client.

La couverture de la garantie n'est valable que si les produits ont été correctement installés et entretenus selon les recommandations du fabricant.

La garantie ne couvre pas l'usure normale, la décoloration des surfaces ainsi que tout autre problème d'origine esthétique ou dû à une mauvaise utilisation du produit ou au vandalisme.